



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Luxembourg, le 04 février 2020

Réf. 2020/ 730

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
05 FEV. 2020

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes

Concerne : question parlementaire n° 1801 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

Monsieur le Ministre,

J'accuse bonne réception de la question parlementaire sous rubrique.

Cette question parlementaire a trait à l'éventuelle fermeture de la crèche de la BEI, domaine qui n'est pas de la compétence du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

Etant donné que ce domaine est de la compétence de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, je vous saurais gré de bien vouloir lui transmettre la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,



Corinne CAHEN